

NOTE**Objet : Approbation du Compte administratif 2022**

Le Compte administratif (CA) est le document budgétaire qui rend compte à l'assemblée délibérante de l'exécution du budget annuel qu'elle a adopté.

Le compte administratif 2022 présente un résultat global excédentaire de 485 363,95 € se décomposant en un excédent de fonctionnement de 509 188,69 € et un déficit d'investissement, y compris restes à réaliser nuls, de 23 824,74 € ;

Le CA 2022 de la Caisse des écoles se présente de la façon suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisés mouvements réels	10 696 575,99 €	11 001 858,53 €	305 282,54 €
Réalisés mouvements d'ordre	148 071,23 €	- €	- 148 071,23 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €
Résultat n-1		351 977,38 €	351 977,38 €
Sous-total	10 844 647,22 €	11 353 835,91 €	509 188,69 €
Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisés mouvements réels	215 313,95 €	96 923,02 €	- 118 390,93 €
Réalisés mouvements d'ordre	- €	148 071,23 €	148 071,23 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €
Résultat n-1	53 505,04 €	- €	- 53 505,04 €
Sous-total	268 818,99 €	244 994,25 €	- 23 824,74 €
Total	11 113 466,21 €	11 598 830,16 €	485 363,95 €

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**A) Dépenses**

Les dépenses réelles, réalisées au cours de l'exercice 2022, s'élèvent à 10 696 575,99 € contre 10 146 719,90 € en 2021 soit en hausse de 5,4 %, et se ventilent, pour les principales lignes budgétaires, de la manière suivante :

	CA 2021	CA 2022	Evolution
<u>Charges à caractère général (chapitre 011)</u>	3 071 553,97 €	3 205 412,96 €	4,4%
<u>dont notamment :</u>			
611 - Prestation de service (restauration scolaire et mini-séjours)	2 786 276,90 €	2 915 978,56 €	5%
6068 - Matières et fournitures	45 376,69 €	48 489,73 €	7%
60622 - Livres et récompenses	9 660,22 €	10 602,51 €	10%
6156 - Maintenance matériel de restauration	49 899,63 €	56 866,81 €	14%
<u>Charges de personnel (chapitre 012)</u>	7 051 591,11 €	7 469 928,85 €	6%
<u>dont notamment :</u>			
6411 - Trait. Personnel titulaire	1 153 719,20 €	1 398 384,74 €	21%
6413 - Trait. Personnel non titulaire	3 243 571,68 €	3 383 942,26 €	4%
6451 - Cotisations URSSAF	968 081,27 €	1 056 658,00 €	9%
6215 - personnel affecté par la col de rattachement	885 984,00 €	752 000,00 €	-15%
6453 - Cotisations retraites	427 895,54 €	470 935,68 €	10%
<u>Autres charges de gestion courante (chapitre 65)</u>			
créances irrécouvrables (non valeur et éteintes)	19 955,16 €	19 995,99 €	0%

Pour le chapitre 011 (charges à caractère général)

Les charges à caractère général sont marquées par une hausse de 4,4 % qui s'explique par la reprise de l'activité faisant suite à la crise sanitaire.

S'agissant du chapitre 012 (charges de personnel)

Les dépenses de personnel sont globalement en hausse de 6 % par rapport au CA 2021 essentiellement due à la reprise de l'activité et à la hausse du point d'indice de la fonction publique. L'augmentation du traitement du personnel titulaire est accentuée par le plan de titularisation. Les dépenses ayant basculé du compte correspondant au traitement du personnel non titulaire vers celui du personnel titulaire.

B) Recettes

	CA 2021	CA 2022	Evolution
013- Atténuations de charges	20 106,14 €	41 949,73 €	109%
dont notamment :			
6419- remboursement de rémunérations de personnel	18 667,41 €	17 949,73 €	-3,8%
6459- remboursement de charges sociales	1 438,73 €	24 000,00 €	1568,1%
70 - Produit des services	4 433 062,97 €	4 620 907,70 €	4%
dont notamment :			
70882-Vente de repas	2 633 376,57 €	2 630 814,82 €	-0,1%
7067-Activités périscolaires	1 797 788,90 €	1 987 827,88 €	11%
74 - Dotations et participations	5 942 718,63 €	6 335 406,15 €	7%
dont notamment :			
7474-Participation de la Commune :	4 455 260,00 €	4 910 260,00 €	10%
748-Participation de la CAF du Val-de-Marne	1 243 239,63 €	1 399 146,15 €	13%
74718-subvention de l'Etat	244 219,00 €	26 000,00 €	-89%

Les recettes réelles de fonctionnement, réalisées au cours de l'exercice 2022, s'élèvent à 11 001 858,53 € contre 10 683 985,09 € en 2021 soit en hausse de 2,98 %. Elles se ventilent de la manière suivante :

- les « **produits des services** » (70) sont essentiellement composés des participations familiales pour la restauration, les centres de loisirs, les mini-séjours et les ateliers,

- le chapitre « **dotations et participations** » (74) est constitué de la subvention de la Ville à la Caisse des écoles, de la participation de la CAF et de la subvention de l'Etat.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement	CA 2021	CA 2022	Evolution
2151 - Matériel, Outillage et Installations des Cantines Scolaires (chariots, robots de cuisine ...)	325 470,86 €	191 603,94 €	-41,1%
2183-matériel de bureau et informatique	918,29 €	0,00 €	-100,0%
2184 - Mobiliers (tables, chaises, claustra...)	17 361,44 €	12 011,34 €	-30,8%
2188 - Equipements divers	10 105,40 €	11 698,67 €	15,8%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 215 313,95 € en 2022 (hors restes à réaliser) contre 353 855,99 € en 2021.

Les recettes d'investissement réelles s'élèvent à 96 923,02 €.

Outre l'autofinancement pour 70 443,57 €, la CDE a perçu 11 555 € de remboursement de TVA sur les équipements et une subvention de 14 924,45 € versée par le lycée professionnel Jean Moulin.

Les recettes d'investissement	CA 2021	CA 2022	Evolution
	20 183,00 €	96 923,02 €	380,2%
<u>10 - Dotations, fonds divers et réserves</u>			
10222 - F.C.T.V.A.	20 183,00 €	11 555,00 €	-42,7%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	70 443,57 €	
<u>13 - Subventions</u>			
1318 - Autres subvention	0,00 €	14 924,45 €	

Il est proposé d'approuver le compte administratif 2022 de la Caisse des écoles qui est identique au compte de gestion 2022.